

Centre d'Accompagnement Scolaire

1001 route d'Héronnelles - 76 750 - Bois Guilbert

Tél: 02 35 34 42 51

Courriel : marie.boisguilbert@free.fr - Site Web : www.poney-boisguilbert.com



L'INTERNAT : UN ART DE VIVRE ENSEMBLE

Pour l'élève interne, le collège représente, pendant la majeure partie de l'année, son cadre de vie habituel. La surveillance y est avant tout éducative, dans le respect mutuel de chacun et de la discipline collective librement acceptés, et dans le souci de la responsabilité du collège.

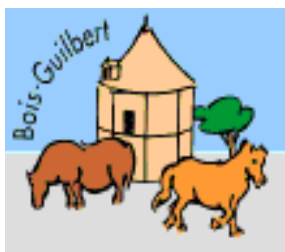
L'internat est intimement lié au projet de collège proposé à Bois Guilbert. Il est mis en place pour favoriser le travail personnel de l'élève, en raison de l'éloignement du domicile ou de contraintes familiales et de la pratique du cheval. L'admission est annuelle et soumise à l'approbation préalable du Chef d'Etablissement.

L'internat est un lieu de vie où chaque interne est appelé à se construire dans un climat de confiance propice au travail et à l'épanouissement personnel. L'adhésion de tous aux valeurs d'exigence et de dépassement de soi est indispensable à une vie collective harmonieuse.

La vie en internat exige une attitude responsable et respectueuse qui s'appuie sur les règles élémentaires du savoir-vivre en communauté. L'élève au comportement inadapté pourra se voir exclure momentanément, voir définitivement du Centre.

Ecole Française d'Equitation affilié à la FFE

Agréée par la Jeunesse et les Sports : 076-107-004 et l'Education Nationale : IA76/94/1/M
R.C.S. : ROUEN B 479 995 417 - Code APE : 0150Z - EARL au capital de 123 300 €



Centre d'Accompagnement Scolaire

1001 route d'Héronnelles - 76 750 - Bois Guilbert

Tél: 02 35 34 42 51

Courriel : marie.boisguilbert@free.fr - Site Web : www.poney-boisguilbert.com



DELEGATION DES RESPONSABILITES DES FAMILLES.

1. Correspondant

L'admission à l'internat implique que l'élève ait un correspondant, obligatoirement majeur, destiné à remplacer les parents en toute circonstance, en particulier sur les week-ends.

2. Fiche de liaison

Chaque famille est tenue de remplir la fiche de liaison. Elle y indiquera, en particulier, un numéro de téléphone qui puisse permettre au centre de rentrer directement en communication avec elle. En cas de modification, le centre doit en être immédiatement avertie.

2. Accident ou maladie

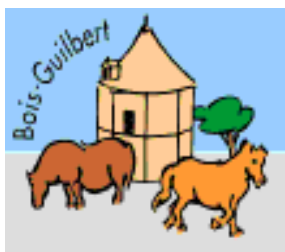
Le centre peut faire appel à un médecin ou au centre 15. La famille est informée le plus rapidement possible. Si une hospitalisation s'avère nécessaire, l'élève est transporté au CHU le plus proche, sauf indication contraire, et les parents sont immédiatement prévenus.

L'élève ne doit pas détenir de médicaments.

- Tout médicament prescrit par le médecin de famille doit faire l'objet d'une ordonnance remise à l'animateur de vie qui en a la garde et qui en assure la distribution.
- Tout médicament donné par les parents doit également être remis à l'animateur de vie. Une lettre explicative doit être jointe.

Ecole Française d'Equitation affilié à la FFE

Agréée par la Jeunesse et les Sports : 076-107-004 et l'Education Nationale : IA76/94/1/M
R.C.S. : ROUEN B 479 995 417 - Code APE : 0150Z - EARL au capital de 123 300 €



Centre d'Accompagnement Scolaire

1001 route d'Héronnelles - 76 750 - Bois Guilbert

Tél: 02 35 34 42 51

Courriel : marie.boisguilbert@free.fr - Site Web : www.poney-boisguilbert.com



QUELQUES PRINCIPES ESSENTIELS

1. Le respect des autres

C'est d'abord accueillir l'autre. C'est être soucieux du bien commun dans la vie quotidienne :

- en respectant le silence et le travail des camarades
- en respectant l'environnement et les affaires de ses camarades de chambre
- en respectant les personnels de service, leur travail et leurs horaires
- en respectant les horaires
- en respectant l'usage du téléphone portable, des baladeurs. Ils sont interdits durant les temps d'études et de repas. En dehors de ces temps, l'utilisation ne doit pas porter préjudice au fonctionnement de l'internat. Le téléphone portable doit être déposé auprès de l'animateur de vie à 21h45.

2. Le respect de soi

- C'est le respect de son corps : propreté et hygiène personnelle
- C'est faire son lit chaque matin et ranger sa chambre
- C'est porter une tenue simple, propre et décente.

Les élèves doivent apporter les vêtements et le linge nécessaires pour une semaine ainsi que les draps, la taie d'oreiller. Ils doivent emporter le linge sale chaque semaine.

NB : pour des questions d'hygiène, les animaux domestiques sont interdits dans les gîtes.

3. Le respect des lieux et du matériel

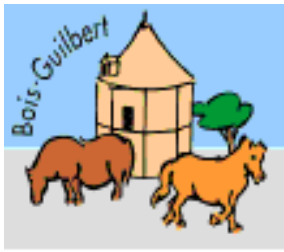
- C'est respecter les accès interdits sans accompagnants (entrepôt de paille et foin, parc du matériel agricole et biogaz)
- C'est le respect des lieux communs
- C'est avoir soin du mobilier et du matériel

4. Le respect des biens

- Il est conseillé aux élèves de n'apporter ni objet de valeur, ni somme d'argent importante et d'être vigilant pour leurs papiers personnels et leurs outils de travail.

Ecole Française d'Equitation affilié à la FFE

Agréée par la Jeunesse et les Sports : 076-107-004 et l'Education Nationale : IA76/94/1/M
R.C.S. : ROUEN B 479 995 417 - Code APE : 0150Z - EARL au capital de 123 300 €



Centre d'Accompagnement Scolaire

1001 route d'Héronnelles - 76 750 - Bois Guilbert

Tél: 02 35 34 42 51

Courriel : marie.boisguilbert@free.fr - Site Web : www.poney-boisguilbert.com



- Si l'élève est contraint d'apporter avec lui une somme d'argent importante, il peut la confier au secrétariat qui en assurera la garde temporaire.
- L'internat décline toute responsabilité relative aux vols et à la détérioration d'objets prêtés ou échangés entre élèves.
- Tout élève convaincu de vol est passible d'exclusion, indépendamment des poursuites judiciaires.

5. Le respect des règles de sécurité

- C'est l'interdiction formelle de fumer (y compris l'e-cigarette) dans les locaux, les paddocks, les bâtiments de stockage et les jardins du centre.
- C'est respecter les consignes de sécurité incendie
- C'est avoir en toute circonstance un comportement responsable qui ne mette en danger ni soi-même ni les autres

Ecole Française d'Equitation affilié à la FFE

Agréée par la Jeunesse et les Sports : 076-107-004 et l'Education Nationale : IA76/94/1/M
R.C.S. : ROUEN B 479 995 417 - Code APE : 0150Z - EARL au capital de 123 300 €



Centre d'Accompagnement Scolaire

1001 route d'Héronnelles - 76 750 - Bois Guilbert

Tél: 02 35 34 42 51

Courriel : marie.boisguilbert@free.fr - Site Web : www.poney-boisguilbert.com



CADRE GENERAL

1. Ouverture de l'internat

- Accueil des élèves : lundi de 10h00 à 12h00.
- Sortie : vendredi de 17h00 à 18h00.
- Fermeture : WE, veille des jours fériés et vacances scolaires

Les familles qui viennent au centre, prennent leur disposition pour arriver dans les plages horaires indiquées.

2. Transfert à la gare

Les horaires de l'internat sont calés aux correspondances les plus pertinentes de la SNCF. Le transport jusqu'à la gare de Montérolier est assuré par le centre, moyennant un forfait annuel en option.

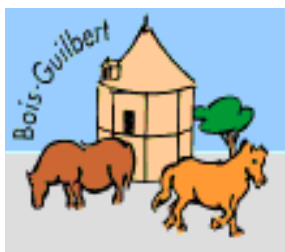
3. Horaires de la journée

Sauf changement notifié en cours d'année scolaire, les horaires de l'internat sont les suivants :

- 7h00 : Lever des élèves
- 7h30 : Petit-déjeuner
- 8h30 : Premier temps de travail
- 12h00 : Déjeuner
- 13h30 : Second temps de travail
- 17h00 : Goûter
- 17h30 : Travail collaboratif
- 19h00 : Dîner
- 19h45 : Douche - Temps libre
- 20h30 : Veillée
- 21h30 : Remise du téléphone portable
- 21h30 : Présence dans la chambre
- 21h45 : Extinction des feux

Ecole Française d'Equitation affilié à la FFE

Agréée par la Jeunesse et les Sports : 076-107-004 et l'Education Nationale : IA76/94/1/M
R.C.S. : ROUEN B 479 995 417 - Code APE : 0150Z - EARL au capital de 123 300 €



Centre d'Accompagnement Scolaire

1001 route d'Héronnelles - 76 750 - Bois Guilbert

Tél: 02 35 34 42 51

Courriel : marie.boisguilbert@free.fr - Site Web : www.poney-boisguilbert.com



4. Absences

Les parents doivent demander par écrit, 48 heures à l'avance, toute autorisation d'absence prévisible ou d'annulation de transfert à/de la gare.

Toute absence imprévisible, et tout retard à l'internat doit être excusé le jour même (où avant l'arrivée du train) par téléphone, la communication sera confirmée par écrit.

5. Sorties

L'élève interne ne peut quitter l'établissement sans autorisation préalable sous peine de sanction immédiate.

6. Sorties exceptionnelles

Toute sortie exceptionnelle dans la famille, chez le correspondant, pour un rendez-vous médical ou pour toute autre raison ne pourra être accordée que sur demande écrite (lettre, fax ou e-mail) préalable des parents.

7. Discipline

Si, après un avertissement, un élève refusait de se conformer à ce règlement, une exclusion temporaire serait prononcée.

Le comportement récurrent ou certaines fautes dont la gravité est manifeste entraînent l'exclusion définitive de l'internat, donc de l'établissement (vol, fugue, introduction et/ou consommation de produits illicites tels qu'alcool ou drogue).

Thierry de Pas,
Centre d'Accompagnement

Elève,

Parent,
Tuteur

Ecole Française d'Équitation affilié à la FFE

Agréée par la Jeunesse et les Sports : 076-107-004 et l'Éducation Nationale : IA76/94/1/M
R.C.S. : ROUEN B 479 995 417 - Code APE : 0150Z - EARL au capital de 123 300 €